

COMMUNE DE SCIECQ  
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 11 octobre à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Jean-Michel BEAUDIC**, Maire.

**Date de la convocation** : le 5 octobre 2018

**Nombre de conseillers** : en exercice : 13, présents : 8 votants : 9

**Présents** :

Mesdames TEXIER Elisabeth, KHOUNCHEF Patricia, PASSEBON Virginie

Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHARNOLE Pascal, PHILIPPE Jean-Pierre, SAFANJON Fabien

**Absent(e)s et excusé(e)s**:

GELIN Laurence

COURTECUISSÉ Vincent

MAURY Anthony

GOUSSARD Christian (pouvoir à KHOUNCHEF Patricia)

HACQUIN Stéphane

**Secrétaire** : PASSEBON Virginie

Début de séance : 20h30

**Point 1 :Le projet d'aménagement des voiries et l'enfouissement des réseaux - (DEL2018-34)**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée l'historique du projet d'aménagement des voiries et de l'enfouissement des réseaux :

A partir du diagnostic / esquisses d'urbanova la commission des travaux élargie réunie en mai dernier avait préconisé, pour des questions de sécurité, le choix de deux secteurs prioritaires d'aménagement : la route de Niort et la route de St Remy.

Sur cette base le conseil municipal du 6 septembre dernier a choisi de traiter tout d'abord la route de Niort (2018/2019) puis la route de St Remy (2019/2020).

La commission des travaux élargie, avec le concours d'URBANOVA et des services transport et assainissement de la CAN, s'était réunie le 21 /09 pour travailler sur l'avant-projet d'aménagement de la route de Niort.

Les échanges au cours de cette commission se sont notamment focalisés sur l'hypothèse de traiter l'enfouissement des réseaux préalablement aux travaux d'aménagement de la route de Niort. Les avis techniques d'Urbanova et des services de la CAN et les points de vue exprimés par différents membres ont conduit la commission à mettre en évidence l'opportunité de réaliser l'enfouissement des réseaux en préalable à tous travaux, pour des raisons d'économie et de cohérence.

C'est la raison pour laquelle, un travail sur la nouvelle programmation des études et des travaux d'aménagement a été réalisé.

Cette nouvelle programmation reporte d'une année l'aménagement de la route de Niort pour cause d'enfouissement des réseaux.

### **Nouvelle programmation**

1) Enfouissement des réseaux route de niort :

- Réunion du CTER (comité technique d'effacement des réseaux) (SIEDS, GEREDIS, ORANGE, CAUE, CONSEIL DEPARTEMENTAL, CAN, SECO) pour définition des périmètres, chiffrage, devis et financement le 22/10
- Délibération du conseil municipal en novembre
- Décision de la Commission du SIEDS en décembre
- Etudes techniques au cours du premier semestre 2019
- Travaux d'effacement fin 2019

2) Aménagement de la route de Niort :

- Etude AVP à partir de mai / juin 2019
- APD, consultation des entreprises et programmation des travaux avant fin 2019
- Travaux d'aménagement de la route de Niort au premier semestre 2020, dans la suite de l'effacement des réseaux.

3) Aménagement de la route de St Rémy :

Dans la mesure où les travaux d'aménagement de la route de ST Remy (qui a constitué une priorité pour des questions de sécurité) ne pourront être réalisés au plus tôt qu'en 2021 il apparaît préférable d'en laisser le choix à la future équipe municipale d'en décider

4) Une quatrième hypothèse pourrait être envisagée avec le choix d'effectuer les travaux d'aménagement du parking de la salle des fêtes.

Dans la mesure où les travaux d'aménagement de la route de Niort seront ainsi reportés d'une année il pourrait s'avérer utile d'étudier l'opportunité d'engager le projet d'aménagement du parking de la salle des fêtes dès la fin 2018 (AVP et APD fin 2018 / début 2019 et travaux d'aménagement courant 2019) et à cet effet de faire plancher la commission des travaux et le cabinet URBANOVA.

### **Budgets et financement**

1) Effacement des réseaux route Niort (en totalité) :

Dans la mesure où le coût des travaux de génie civil pour le réseau électrique serait pris en charge à hauteur maximum de 80% par le SIEDS, le coût résiduel pour la commune devrait être de l'ordre de 75 000 €.

2) Aménagement de la route de NIORT :

La première estimation du coût des travaux d'aménagement de la route de Niort par URBANOVA se chiffre à 220 000 €, sans les coûts d'étude.

Afin de maintenir la capacité d'autofinancement de la commune il est proposé au conseil municipal de retenir un cadrage budgétaire à hauteur de 200 000 € tout frais d'étude compris pour cette partie.

Ceci supposera différents arbitrages par rapport à la maquette initiale des travaux. Mais la section « route de Niort-entrée bourg » retenue par URBANOVA n'intègre pas le carrefour du chemin de la Goupillière. Or la commission des travaux a plutôt souhaité que ce carrefour soit traité simultanément. Selon le chiffrage URBANOVA le coût d'aménagement de ce carrefour serait de l'ordre de 50 000 €. En outre, même si le secteur « route de Niort » n'a pas été retenu comme prioritaire, il sera sans doute judicieux de traiter le revêtement de cette partie. Le cadre financier de cet aménagement d'ensemble de la route de Niort pourrait être arrêté à 250 000 €

### 3) Aménagement de la route de St Remy :

Rappel : budget chiffré par URBANOVA à 280 000 €  
Décisions renvoyée sur la prochaine mandature.

### 4) Aménagement du parking de la salle des fêtes :

La première estimation du coût des travaux d'aménagement du parking de la salle des fêtes par URBANOVA se chiffre à 260 000 € sans les coûts d'étude.

Malgré son coût, si cet aménagement devait être retenu, il est proposé au conseil municipal, pour les mêmes raisons financières, de retenir un cadrage budgétaire à hauteur de 200 000 € tout frais d'étude compris.

A cet effet le projet relatif au parking de la salle des fêtes ne devra pas retenir la liaison avec la rue de Salboeuf.

## Synthèse

En synthèse les choix ci-dessus ont été présentés à l'assemblée :

1-Réaliser l'ensemble des volets du programme ci-dessus (Route de Niort et parking salle des fêtes) et reporter l'aménagement de la route de St Rémy –rue des loges (effacement des réseaux et aménagement), à la décision de la prochaine équipe municipale

## Plan de financement

### Coûts

-effacement des réseaux :	75 000 €
-aménagement route de Niort: (yc carrefour goupillière et revêtement entée)	250 000 €
-aménagement parking salle des fêtes :	200 000 €
	Coût Total : 525 000 €

### Financement

-DETR (30 %) :	157 500€
-PACT CAN :	34 000€
-CAP 79 :	38 000€
-Amendes de Police :	10 500€
-Emprunt :	180 000€
-Autofinancement :	105 000€

Avec ce plan de financement l'épargne disponible de la commune serait ramenée à 220 000 € au 31/12/2020 (contre 334 000 € au 31/12/2018) avec un endettement complémentaire de 180 000 €.

2-Réaliser l'ensemble du programme pour la route de Niort (effacement réseaux et aménagement route de Niort) et reporter le projet du parking de la salle des fêtes à la décision de la prochaine équipe municipale, en particulier pour la raison que la réalisation de ce parking pourrait obérer le projet en 2021 de la route de St Remy. De plus la conduite du projet de ce parking va nécessiter pour sa maîtrise d'ouvrage de mobiliser de l'investissement humain dont nous n'aurons pas forcément les moyens.

### **Plan de financement**

#### Coûts

-Effacement des réseaux :	75 000 €
-Aménagement route de Niort :	250 000 €
Coût Total :	325 000 €

#### Financements

-DETR (30 %) :	97 500 €
-PACT CAN :	34 000 €
-CAP 79 :	38 000 €
-Amendes de police:	10 500 €
-Emprunt :	120 000 €
-Autofinancement commune :	25 000 €

Avec ce plan de financement l'épargne disponible de la commune serait au 31/12/2020 de 360 000 € et le nouvel endettement réduit à 120 000 €.

Cette situation financière devrait laisser les moyens à la nouvelle équipe municipale de conduire les projets d'aménagement sur les autres secteurs et en particulier sur la route de St Remy.

3-Réaliser le seul volet relatif à l'effacement des réseaux route de Niort et reporter l'ensemble des travaux d'aménagement à la décision de la prochaine équipe municipale.

Ce choix aurait pour inconvénient de ne pas faire concorder la fin des travaux d'effacement des réseaux avec les travaux d'aménagement de la route de Niort (revêtement).

Après débat contradictoire et après que chaque conseiller présent ait donné son point de vue, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité opte pour la proposition 2 :

- Effacement des réseaux et Aménagement de la route de Niort

### **Point 2 : Le plan d'entretien des espaces publics (propositions FREDON)**

La présentation du plan d'entretien des espaces publics par la FREDON est reportée au conseil municipal de novembre.

### **Point 3 : Aménagements pour l'accès au bateau à chaîne - (DEL2018-35)**

Les travaux du bateau à chaîne sont en cours et la mise à l'eau du bateau devrait intervenir le 9 novembre prochain.

Monsieur le maire présente au conseil les deux aménagements qui semblent nécessaires; à savoir :

**Projet d'aménagement du chemin rural d'accès au lavoir :**

La commission des travaux a retenu le projet ci-dessous sur une longueur d'environ 50 m :

-Côté gauche : maintien du ruisseau (avec sa biodiversité), empierrement pour soutien du bord.et création d'une bande terre-pierre enherbée sur une largeur d'environ 0,50 m.

-Espace central : reformatage du chemin et revêtement calcaire sur une largeur de 3,50 m.

-Côté droit : création d'un espace de parking non formalisé par une bande terre-pierre enherbée sur une largeur de 2,50 m.

Simultanément, en dehors des riverains (accès bateau et accès terrains) et des PMR, l'accès et le stationnement devant le lavoir devraient être interdits.

Dans les dossiers de financement du bateau à chaîne ce projet avait été chiffré à 12 000 €.

Il convient à ce stade de solliciter des devis de travaux auprès d'entreprises de TP.

**Projet d'aménagement du chemin de la Cueille :**

Simultanément au chemin de la Cueille il apparaît souhaitable de remettre en état l'ensemble de l'espace situé au-dessus de la Cueille qui comprend un jeu de boules, des escaliers d'accès vers la Cueille et deux cheminements.

Les travaux pourraient consister, au-delà du nettoyage, à remettre en service les escaliers et les cheminements en installant des éléments en bois (poteaux et barrières) pour matérialiser et sécuriser ces cheminements vers La Cueille.

De même ces éléments en bois (rampe) pourraient être installés dans la descente de la Cueille et fixés sur le muret côté gauche de la descente afin de sécuriser ce cheminement.

Il est également proposé d'installer une chaîne et des panneaux à chaque entrée de la Cueille pour déconseiller son usage en hiver.

Dans le dossier de financement du bateau à chaîne cet aménagement avait été budgété à hauteur de 6 250 €.

En définitive ces travaux pourraient être réalisés en régie par le service technique de la commune.

Ces 2 projets sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal

#### Point 4 : Horaire de l'éclairage public -(DEL2018-36)

L'éclairage public de la commune comporte 8 horloges (horloges astronomiques).

A l'exception d'une seule, ces horloges fonctionnent avec l'éclairage solaire. En clair elles s'éteignent ou ne s'allument pas quand l'intensité du jour est suffisante.

Dès lors il suffit pour les horaires de faire le choix d'un horaire d'allumage le matin et d'un horaire d'extinction le soir.

Le coût par SEOLIS de l'horloge à changer est de 640 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-des horaires suivants :

Allumage : 6h30

Extinction : 23h

-de changer l'horloge qui ne fonctionne pas à l'éclairage solaire.

#### Point 5 : 2ème phase du projet de création d'un centre Socioculturel - (DEL2018-37)

Patrice Billard adjoint en charge du dossier rappelle le contexte suivant à l'assemblée :

Un groupe de travail a été constitué pour analyser la pertinence de la création d'un Centre Socioculturel sur les 7 communes du nord de la CAN. Celui-ci a mené une réflexion sur la méthodologie et proposé à chacun des conseils municipaux de l'entériner.

Par délibération du 30 novembre 2017, le Conseil municipal avait accepté de s'engager dans une première phase exploratrice sur la mise en place d'un Centre Socioculturel sur les communes d'Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Saint-Remy, Sciecq et Villiers en Plaine.

Cette étape s'est déroulée du mois de janvier au mois d'avril 2018 avec restitution auprès du conseil municipal le 14 juin 2018.

A la suite de cette présentation, il est proposé aux 6 communes de poursuivre la procédure en engageant la phase suivante qui consisterait en la réalisation d'une étude de préfiguration sur l'année 2019.

Il s'agit pour le moment d'une décision de principe sur la poursuite de la procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de poursuivre l'étude sur la création d'un centre Socioculturel sur le territoire des communes d'Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Sciecq et Villiers en Plaine et de débiter la phase de préfiguration sur l'année 2019.

- décide que la charge de cette étude sera répartie de la manière suivante : 50 % à parts égales entre les 6 communes et 50 % au prorata de leur population. En outre, pour les communes pouvant bénéficier à titre individuel d'une subvention, le solde de celle-ci après déduction de la part de la commune bénéficiaire, sera déduit du reste à payer.

## Point 6 : Informations

-**Organisation du marché d'automne** (14 commerçants) + forum des associations le même jour afin de mieux faire connaître au public les différentes associations.

- **Organisation des commémorations de l'armistice du 11 novembre 1918 :**

La manifestation aura lieu sur 2 jours avec notamment : diffusion de films, balade commémorative, lâcher de pigeons, exposition, pose de la plaque commémorative sur l'arbre de la victoire, première sortie du bateau à chaîne, verre de l'amitié...

La commune prendra en charge :

- le verre de l'amitié le samedi 10/11 et le vin d'honneur le dimanche 11/11
- la plaque commémorative
- la moitié du repas du dimanche midi (à hauteur de 5€)

- **Divers travaux :**

Tests de perméabilité au niveau du cimetière

Travaux impasse Haut Val de Sèvre( pas commencés)

M. Sabut a coupé sa haie

La chaussée va être refaite rue de la pierre ; les caniveaux de surface s'affaissent et seront relevés par la CAN rue de la Mine

Piège à eau du côté de chez M. Palluel pour protéger le mur de la Pause Sciecquoise

Traitement des eaux pluviales rue de la chambre basse

- **Transport CAN :**

1 ligne de bus supplémentaire pour le retour du collège le mercredi midi

## Point 7 : Questions diverses

**Terrain de pique-nique :** Jean-Pierre PHILIPPE rapporte que le terrain de pique-nique est plein de trous et demande s'il est possible de remettre de la terre pour y remédier. Il veut également savoir si l'herbe peut être évacuée lors de la tonte et non stockée sur site.

Les travaux de nettoyage et de remise en état de ce terrain seront réalisés (régie interne) en même temps que les travaux d'aménagement du chemin de la Cueille

**Fibre :** quand la réunion est-elle fixée ? Jean-Michel Beaudic propose de se renseigner.

**Ateliers communaux :** la porte est toujours cassée; peut-elle être réparée ? Réparation programmée réalisée par les employés municipaux.

### **Prochain conseil le jeudi 22 novembre à 20h30**

La séance est levée à 22h55 par Monsieur le Maire